

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 114 (2000)

Heft: 1

Artikel: Les nouvelles armoiries de Corpataux-Magnedens (FR)

Autor: Mattern, Günter

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745667>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

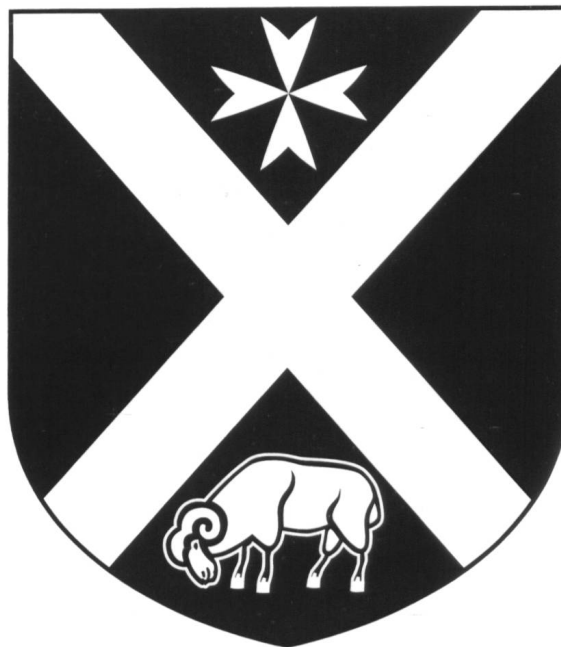
Les nouvelles armoiries de Corpataux-Magnedens (FR)

GÜNTER MATTERN

Lors de la session d'hiver, le Grand Conseil Fribourgeois a accepté la fusion de deux communes: Corpataux et Magnedens (district de la Sarine). La nouvelle commune porte le nom de Corpataux-Magnedens et a 760 habitants¹.

Les anciennes armoiries de Corpataux sont «écartelées en sautoir: au premier d'argent à la grange au naturel, ouverte et couverte de gueules; aux deuxième et troisième de gueules; au quatrième d'argent au mouton paissant au naturel». Corpataux adopta les armoiries des Sires de Corpastour, complétées par une grange et un mouton. Le blason de Magnedens est comme suit: de gueules au sautoir d'or accompagné en chef d'une croix de Malte d'argent. Magnedens adopta l'emblème du bailliage d'Illens dont cette commune faisait partie. La croix rappelle que les chevaliers de Malte étaient propriétaires d'une maison du village dès le XIII^e siècle².

Le Dr Jean Dubas, membre de la Société Suisse d'Héraldique, a proposé le blason suivant: «de gueules au sautoir d'argent, en chef, une croix de Malte du second, en pointe, un mouton paissant au naturel»³. Le conseil communal de Corpataux-Magnedens a accepté ce blason par décision du 29 décembre 1998⁴.



¹ Neue Zürcher Zeitung, N° 204, du 4 février 1999, p. 28

² FRIBOURG – Armorial Illustré des Communes Fribourgeoises, Chapelle-sur-Moudon 1981, p. 157–158

³ Lettre du Dr Jean Dubas au Conseil communal, le 31 mars 1998

⁴ Lettre de la Commune de Corpataux-Magnedens, Madame M. Cl. Vonlanthen, le 9 mars 2000